



---

**M<sup>e</sup> MICHEL P. SYNNOTT, NOUVEAU BÂTONNIER DE MONTRÉAL**  
***Pour un Barreau d'avant-garde !***

---

*Pour diffusion immédiate*

Montréal, le 10 mai 2018 – C'est aujourd'hui que **M<sup>e</sup> Michel P. Synnott** entreprend officiellement son mandat comme bâtonnier du Barreau de Montréal, succédant ainsi à **M<sup>e</sup> Brian R. Mitchell**. Ce dernier a profité de l'assemblée générale annuelle des membres pour faire le bilan de son année à la tête du Barreau de Montréal et remettre le *Prix Pierre-Fournier* à **Me Magali Fournier**, en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités. C'est en effet pour rendre hommage à un collaborateur hors-norme décédé subitement l'an dernier, **feu Me Pierre Fournier**, que le Conseil a décidé de donner son nom au Mérite et a choisi de remettre cette prestigieuse distinction à sa fille, qui suit ses traces en tous points. Enfin, c'est avec le sentiment du devoir accompli que M<sup>e</sup> Mitchell a remis à son successeur le traditionnel « bâton ».

**153<sup>e</sup> bâtonnier de Montréal**

Bachelier en droit de l'Université de Montréal et détenteur d'une maîtrise en droit de la santé de l'Université de Sherbrooke, Me Michel P. Synnott a été admis au Barreau en 1986. Après avoir œuvré plusieurs années en pratique privée, il se joint à la direction des services juridiques de la Commission de la construction du Québec en 2003, où il pratique en litige civil et commercial. À ce titre, il plaide régulièrement, tant devant les tribunaux judiciaires, que devant les tribunaux administratifs.

**Pour un Barreau d'avant-garde**

Le nouveau bâtonnier souhaite que son Barreau en soit un novateur et précurseur, pour affronter avec optimisme les nombreux changements auxquels la profession a été confrontée au cours des dernières années : réforme de la gouvernance du Barreau du Québec, augmentation significative des femmes avocates (elles représentent maintenant 52 % des membres), pratique de la profession modulée par la technologie, évolution de l'environnement législatif avec le nouveau *Code de procédure civile* et l'arrêt *Jordan*, etc. Ce ne sont là que quelques exemples de changements qui affectent l'environnement professionnel des avocats.

Pour faire le point sur leur impact, le bâtonnier invitera son Conseil à une réflexion stratégique sur la gouvernance, sur les finances et sur l'avenir de la pratique professionnelle. En ce qui concerne ce dernier point, il entend étudier la question sous quatre angles, qu'il a qualifiés comme étant les quatre « **J** » de la justice : les *Justiciables*, les *Juristes*, les *Jeunes* et le monde *Judiciaire*. Au terme de cette réflexion, il espère proposer un plan stratégique triennal qui permettra à la section d'envisager l'avenir avec confiance, cohérence et pertinence. Pour un Barreau d'avant-garde.

## **Composition du Conseil 2018-2019**

Outre le bâtonnier Synnott, le Conseil 2018-2019 sera composé de **M<sup>es</sup> Alexandre Forest** (premier conseiller), **Francisco Couto** (trésorier), **Sophia M. Rossi** (secrétaire), **Alex Goupil** (représentant le Jeune Barreau de Montréal), **Michael N. Bergman**, **Marie Cousineau**, **David Etedgui**, **Extra Jr Laguerre**, **Caroline Larouche**, **Julie Mousseau**, **Alexandra Popa** et **Robin Schiller**.

*Fondé en 1849, le Barreau de Montréal regroupe près de 15 000 avocats. Il a pour mission de promouvoir la protection du public, par des activités d'information et de sensibilisation, par une participation active à l'administration de la justice et par la défense de la règle de droit. D'autres renseignements sont disponibles au [www.barreaudemontreal.qc.ca](http://www.barreaudemontreal.qc.ca).*

– 30 –

### **SOURCE :**

Gislaine Dufault, directrice des communications  
Barreau de Montréal  
Téléphone : (514) 866-9530  
[gdufault@barreaudemontreal.qc.ca](mailto:gdufault@barreaudemontreal.qc.ca)